

Avis voté en plénière le 9 novembre 2011

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de l'UNAF

Établir les perspectives de mobilités internationales, territoriales, sociales et culturelles ou professionnelles des jeunes n'a pas été chose facile et le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur pour son écoute tout au long de nos travaux.

Certains sociologues appréhendent la mobilité comme une compétence à acquérir par le jeune. Au niveau des familles cette ouverture n'est possible qu'à la condition indispensable de réduire les inégalités.

L'importance est soulignée dans l'avis de développer dès les classes primaires par l'intermédiaire des classes de découverte cet apprentissage, tout comme les séjours à l'étranger dans toutes les filières. Le groupe de l'UNAF partage cette nécessité car les bonnes habitudes se prennent jeunes. Pourtant aujourd'hui, trop peu de jeunes ont accès à cette mobilité pour des raisons diverses : économiques ou de handicaps et par déficit d'informations. L'accessibilité au service civique pour tous est un bon moyen pour pallier ce déficit.

Le succès du programme *Erasmus* s'est consolidé bénéficiant ainsi à 30.221 étudiants ; chiffre cependant très faible au regard de 1,3 million d'étudiants inscrits dans les universités. Quant au programme *Leonardo*, seuls 2.000 apprentis ont été concernés. La France reçoit plus de jeunes étrangers, qu'elle ne permet le départ de jeunes français à l'étranger. Cette attractivité française est positive mais une réciprocité serait appréciable dans les échanges.

La mobilité à l'étranger des jeunes français est considérée comme un luxe car avec une bourse de 194,80 €/mois, elle est irréalisable sans des aides familiales. Le logement et le transport doivent trouver des solutions malgré la crise économique. Si la SNCF et Air France font des efforts pour les *seniors*, ils doivent être plus grands encore pour les jeunes.

La recommandation de l'avis sur la promotion d'un schéma régional et départemental est nécessaire et la contribution de la délégation à l'Outre-mer est pertinente tant elle alerte sur les difficultés rencontrées par les jeunes ultramarins.

Le groupe de l'UNAF souhaite qu'en cette année 2011, les propositions de la délégation soient entendues afin de garantir l'accès à la formation de tous les jeunes de la République quelle que soient leurs origines géographiques.

La mobilité internationale des jeunes français pour leur formation exige aussi la facilitation au retour et la reconnaissance des efforts accomplis. L'équivalence avec les diplômes français doit être établie au niveau européen mais aussi plus largement à l'international. Le système LMD (Licence-Master-Doctorat) commun à toute l'Europe

n'est pas encore totalement performant car les équivalences ne sont pas encore toutes établies.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.